

Informations importantes: voyages en groupe de l'ASP

■ Qu'est-ce qu'un voyage en groupe?

Voyages en groupe pour personnes en fauteuil roulant autonomes, avec ou sans partenaire

Le voyage en groupe s'adresse en principe à nos membres autonomes, ne nécessitant que peu d'encadrement, et aux personnes qui les accompagnent. L'ASP met les membres actifs en contact avec des personnes qui ont suivi une formation d'un ou deux jours, ont éventuellement déjà participé à l'un de nos voyages et sont prêtes à aider une personne en fauteuil roulant, individuellement ou en groupe. Ensuite, les deux parties prenantes règlent elles-mêmes cette collaboration en bilatéral. Ces aides, ou tout autre accompagnateur, paient le tarif «autres participants».

Les tétraplégiques sont responsables de leurs propres accompagnateurs. L'ASP prend à sa charge 50% du prix d'arrangement de la personne qui accompagne le tétraplégique et ce, une fois par an, mais n'organise pas les modalités entre les personnes handicapées et accompagnantes et n'assume aucune prestation de soins. Elle met également les membres en contact avec des personnes pouvant les assister.

Voyages en groupe avec prestations d'assistance

Les voyages avec prestations d'assistance s'adressent aux membres actifs de l'ASP voyageant seuls et ayant besoin d'une assistance faible ou moyenne. Durant ces vacances, l'ASP fournit des soignants bénévoles (dont le nombre est proportionnel au soutien requis) pour aider les participants, en particulier pour la toilette du matin et du soir. Les voyageurs n'ont jamais une personne soignante attitrée.

■ Qu'est-ce qu'une semaine de soulagement pour tétraplégiques?

La semaine de soulagement est exclusivement destinée aux tétraplégiques qui sont membres actifs de l'ASP. Elle permet aux membres de la famille de se détendre. C'est pourquoi le tétraplégique y participe sans ses proches.

■ Descriptif des chambres

Nous faisons la distinction entre **les chambres adaptées pour les fauteuils roulants**, c'est-à-dire qui ont été spécialement aménagées, et **les chambres accessibles en fauteuil roulant** qui conviennent aux personnes en fauteuil roulant, mais qui n'ont pas été spécialement aménagées.

Pendant cette semaine, l'ASP assure les soins donnés par du personnel spécialisé et des aides bénévoles et novices qu'elle a recrutés et instruits dans un cours d'une ou deux journées. Une fois par an, l'ASP prend en charge 100% des frais du bénévole accompagnant le tétraplégique. À partir de la 2e participation à une semaine de soulagement, le tétraplégique paie un supplément de 20% pour l'arrangement du bénévole.

■ Responsable de groupe et aides

Nos vacances en groupe sont encadrées par un responsable de groupe et, selon la taille du groupe, d'un ou plusieurs aides. Ces aides sont à disposition de l'ensemble des participants pour une assistante de faible niveau. Ils ne peuvent se consacrer à un participant en particulier. Le responsable du groupe et les aides de l'ASP ne peuvent s'occuper des soins. Leur collaboration n'est pas rémunérée et ils s'engagent pendant leurs loisirs à titre bénévole. Les frais pour le responsable du groupe et les aides sont pris en charge par l'ASP ou par la FSP.

Connaissez-vous quelqu'un qui aimerait accompagner un voyage de l'ASP? Alors annoncez-vous via kf@spv.ch ou par tél. au 041 939 54 15. Pour de plus amples informations concernant l'accompagnement, consultez www.spv.ch/que-faisons-nous/bénévolat/bénévolat-pour-les-voyages.

■ Inscription

Pour vous inscrire à un voyage figurant dans notre catalogue, envoyez-nous le formulaire d'inscription dûment rempli que vous trouverez au milieu de ce catalogue ou en ligne (www.spv.ch/que-faisons-nous/culture-et-loisirs/voyages-en-groupe-ou-semaines-de-soulagement-pour-tetraplegiques). Votre inscription est contraignante. Pour que votre voyage se déroule dans les meilleures conditions, nous avons besoin des renseignements complets vous concernant et sur les moyens auxiliaires nécessaires. Pour les semaines de soulagement, nous vous prions de réserver le plus tôt possible afin que nous ayons le temps de chercher des personnes soignantes. Les inscriptions doivent être faites par écrit. Pour les inscriptions définitives avec une personne soignante, veuillez vous référer à l'art. 2.4 des CGVC, page 36. Après réception inconditionnelle de l'inscription, vous recevez une confirmation et une facture d'acompte. La deuxième facture est envoyée après le délai d'inscription.

Si le nombre minimum de personnes inscrites n'est pas atteint pour le voyage, vous êtes informés par écrit de l'annulation du voyage après le délai d'inscription. Nous nous efforçons de vous offrir alors un voyage de remplacement

identique. Si vous n'y participez pas, les montants versés vous seront remboursés sans délai. Toutes autres prétentions de votre part sont exclues.

■ Annulation

Si pour des raisons médicales, vous devez annuler, veuillez vous référer à l'art. 5 des CGVC de la page 36 et nous envoyer aussitôt un certificat médical ou un justificatif officiel. Si vous avez souscrit l'assurance annulation et rapatriement avec l'ASP, envoyez-nous immédiatement le certificat médical ou l'attestation officielle. Tout le personnel soignant des semaines de soulagement étant assuré par l'ASP, en cas d'annulation les accompagnants doivent obligatoirement nous faire parvenir un certificat médical ou une attestation.

■ Hôtels

Lors du choix des destinations et des logements, nous optons pour des solutions qui répondent au mieux aux besoins des paralysés. Les hôtels ont rarement assez de chambres adaptées pour les groupes. Il est dès lors nécessaire d'accepter certaines restrictions par rapport à ses habitudes quotidiennes et de faire preuve de souplesse.

■ Conditions d'entrée 2017 pour les citoyens suisses

Une carte d'identité valide est nécessaire pour les pays suivants:

Allemagne, Autriche, Espagne, Italie, Portugal, Slovénie

Passeport valable au minimum 6 mois après la date de retour pour les pays suivants:

USA (passeport lisible à la machine)

Visa nécessaire pour le pays suivant:

USA (formulaire ESTA, USD 14.-)

Vaccination:

Il n'y a pas d'obligation, mais les vaccins suivants sont conseillés: diphtérie, tétanos, poliomyélite, rougeole et hépatite A.

Nous vous conseillons cependant de vous renseigner auprès de votre médecin. Pour les ordonnances et les vaccinations, consultez votre médecin de famille ou un centre de vaccination.

Les conditions d'entrée sur le territoire sont données à titre indicatif et restent sous réserve de modification.

■ Documents de voyage

Les documents de voyage vous sont transmis au plus tard 10 jours avant votre départ et après réception de votre paiement. Vous recevez le programme de voyage, la liste des participants, le questionnaire et d'autres documents. La police d'assurance est également jointe si vous en avez souscrit une par notre intermédiaire. Le billet d'avion est remis à la direction du groupe. Veuillez lire attentivement tous les documents et nous contacter en cas de doute.

■ Voyager en car

Les trois cars de l'ASP sont adaptés pour les personnes en fauteuil roulant et à mobilité réduite (plate-forme élévatrice hydraulique, WC adaptés, etc.). Pour les voyages en car, le groupe se retrouve et se quitte normalement au CSP de Nottwil. Tous les détails figurent sur le programme de voyage. D'autres lieux d'embarquement ne sont possibles pour les paralysés que dans des cas exceptionnels.

■ Voyager en avion

Pour les voyages en avion, le groupe se retrouve et se quitte dans l'aéroport suisse. Nous organisons, en général, un enregistrement en groupe 2 à 3 heures environ avant le départ. Les informations détaillées à ce sujet se trouvent à la page 34 «Conseils pour les voyages en avion».

■ Matériel personnel et médicaments

Chaque participant est lui-même responsable d'emporter le matériel suivant:

- Médicaments personnels, passeport pour moyens auxiliaires
- Chargeurs, pneus de rechange, matériel de réparation pour vélos (évent. pompe à main)
- Moyens auxiliaires personnels (sièges de toilettes, planche de bain, coussins gonflables, etc.)
- Eurokey

Chaque participant à un voyage est responsable de l'entretien de son matériel. Les piles ne doivent pas être trop vieilles et un adaptateur pour pouvoir recharger sur place est indispensable. Faites contrôler votre fauteuil roulant électrique/Swiss-Trac avant le départ en voyage.

Pour les semaines de soulagement pour tétraplégiques et les voyages en groupe avec prestations d'assistance, le responsable des soins apporte des fauteuils roulants de douche, et pour les voyages en car, un fauteuil roulant de réserve est également à bord. En raison du manque de place dans le bus, les participants ne peuvent prendre qu'un fauteuil roulant.